

**La commission d'enquête:**  
Eugène BONNAL  
Patrick ANDRÉ  
Michel VARAGNE

## **PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

**Objet de l'enquête:** Demande d'autorisation présentée par la société CPENR de Barville-en-Gâtinais et Égry SARL pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Barville-en-Gâtinais et Égry.

**Références :** Code de l'environnement-article R.123-18.

**Pièce jointe :** Copie intégrale des observations et documents reçus pendant l'enquête.

Madame ,

L'enquête publique citée en objet s'est déroulée du vendredi 27 septembre au lundi 28 octobre 2019 inclus.

La commission a tenu les dix permanences fixées, l'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Toutes les dispositions de l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête publique ont été appliquées.

Durant les permanences que nous avons tenues, 48 personnes se sont présentées.

Cette enquête a donné lieu à 85 contributions ( registres, courriers, courriels, dossier, pétitions) qui contiennent chacune plusieurs observations.

Parfois une même personne a adressé plusieurs courriers et a inscrit une observation sur un registre et/ ou signé une pétition.

Les observations sont traitées par thème et font référence à des observations précises des registres d'enquête, courriers, courriels, notes et documents reçus.

## **AVIS DEFAVORABLES**

### **Intérêt économique**

\*Production intermittente, manque de clarté quant au véritable rendement des éoliennes,

\*Les garanties financières liées au démantèlement apparaissent insuffisantes,

\*Les seuls bénéficiaires de l'implantation des éoliennes sont les propriétaires fonciers impliqués par le projet et les promoteurs,

*\*Citation "ABO WIND nous parle de création d'emplois! Je ne vois pas comment!! ou que du temporaire mais pas pour 25 ans!"*

\*Trop d'intérêts financiers pour trop peu d'intéressés, notamment certains élus publics,

\*Ces réalisations ne produisent pas d'emploi et ne font pas travailler les entreprises locales,

\*Les éoliennes ne remplaceront jamais le nucléaire.

### **Implantation**

\*Opposition au développement du projet sur ces deux communes en raison de la proximité de l'habitat et à un patrimoine naturel et architectural reconnu,

\*Risques de saturation visuelle avec les autres parcs éoliens existants ou ceux à venir proches du site,

\*Dégradation irrémédiable d'un paysage de qualité,

*\*Citation "Je demande que soit pris un arrêté interdisant l'édification d'éoliennes à l'intérieur du périmètre du champ de bataille de Beaune-la-Rolande, livrée contre les prussiens le 30 novembre 1870"*

## **Nuisances sur la faune et la flore**

\*La localisation des deux parcs éoliens génère un couloir entre l'autoroute et les éoliennes. Les animaux n'auront qu'une porte de sortie, à savoir traverser les départementales D950 et D28 augmentant considérablement le risque de collisions.

\*La protection des grues et des oies sauvages n'est pas traitée par l'exploitant,

\*Pour éviter la mortalité des jeunes busards l'exploitant indique qu'en cas de nichées à proximité des éoliennes, celles-ci seront arrêtées pendant une durée de 7 jours lors de la période d'envol des jeunes.

- Quelle est sa définition de proximité ?
- Comment détecte-t-il les nichées ?
- Comment détecte-t-il la période d'envol de jeunes ?

\*Pour éviter le barotraumatisme des chiroptères l'exploitant bridera les machines entre le 1er août et le 31 octobre entre le crépuscule et 1h du matin.

- Comment est défini le crépuscule?
- A quel niveau de bridage s'engage-t-il ?

\*La responsabilité devant les générations futures de laisser un tel paysage.

## **Impacts sur l'immobilier, le patrimoine et le tourisme**

\*La dévaluation de l'immobilier est estimée entre 25 et 30%,

\* Citation *"La hauteur des éoliennes 188 mètres augmente considérablement et inutilement la visibilité ainsi que la covisibilité directe. En effet, des éoliennes de 4,2MW fonctionnent à pleine puissance moins de 20% du temps",*

\*Ce projet ne respecte pas des distances raisonnables par rapport à certains sites historiques, aucun photomontage ne présente de façon objective la covisibilité directe avec l'église de Beaune- la- Rolande,

\*Risque de perte de clientèle pour les propriétaires de chambre d'hôtes,

\*Les photomontages sont trompeurs, les angles retenus sont volontairement bénéfiques au porteur de projet,

\*Citation" *Il n'est pas acceptable qu'il présente des photos truquées dans le seul but de tromper le public et la commission d'enquête".*

## **Incidences sur la santé**

- \*Les éoliennes font du bruit, génèrent des infrasons, des basses-fréquences, des champs magnétiques qui affectent les humains mais aussi les animaux,
- \*Des effets stroboscopiques sont à prévoir sur les communes de Barville-en-Gâtinais et Egry,
- \*Citation " *Les lumières jour et nuit sont une gêne très importante*",
- \*Les éoliennes sont trop proches des habitations situées à Romainville et celles situées au sud d'Egry et de Barville-en-Gâtinais et présentent un risque sonore important.

## **Aspects techniques**

- \*Aucune demande de raccordement au poste Mallet afin de recevoir cette production d'énergie n'a été formulée, ni à la commune, ni à l'association foncière de Beaune-la-Rolande,
- \*Les éoliennes reposent sur des socles en béton et la remise en état ne prévoit pas son élimination,
- \*Proximité de l'éolienne E4 à 80 mètres d'une route source de danger,
- \*La distance minimale d'une éolienne par rapport aux habitations est de 500 mètres sans tenir compte de la hauteur de celle-ci. Il y aurait lieu d'adapter la distance par rapport à la hauteur.
- \*Risque de mauvaises réceptions télévisuelles,
- \*Citation" *seulement 8% des vents seront exploités à puissance quasi nominale*".

## **AVIS FAVORABLES**

### **Les personnes favorables au projet font savoir que:**

- Ce projet constitue une opportunité économique pour cette région, notamment en perspective d'emplois non délocalisables et à un intérêt financier pour les communes,

- L'éolien est une énergie inépuisable, naturelle, faible en pollution et implique peu de contraintes,
- Une énergie tournée vers l'avenir avec une infrastructure technique solidement étudiée et moralement structurée,
- Les nuisances ne sont pas importantes et c'est une énergie propre,
- Je suis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Barville-en-Gâtinais et Egrý. En effet depuis ma maison d'habitation ainsi que lors de mes déplacements j'observe la présence d'éoliennes qui ne me dérangent absolument pas,
- Les éoliennes font partie du paysage et sont beaucoup plus jolies que les poteaux EDF que l'on voit depuis longtemps,
- Il est grand temps que la population prenne conscience que l'énergie renouvelable telle que l'éolien ne peut se faire que dans les régions où les couloirs de vent ont été répertoriées (en qualité et en intensité suffisante),
- Il faut arrêter de penser que les éoliennes sont bien mais loin de chez soi, elles doivent être situées à proximité des bassins de production d'électricité et de raccordement au réseau,
- Dans nos petits villages, les retombées économiques ne sont pas négligeables et vont permettre aux communes d'avoir des projets sans répercussion sur les impôts et de dynamiser leur village,
- Je suis content de voir qu'il y a de plus en plus de projets en faveur d'une énergie renouvelable qui nous permettra de devenir moins dépendant de l'énergie fossile,
- Je suis pour la construction d'éoliennes, il faut vivre avec son temps.
- Les éoliennes apporteront leur contribution à l'économie locale,
- Ou produira-t-on l'énergie nécessaire quand les centrales nucléaires seront fermées?
- Je suis pour le projet afin de contribuer à la production d'une énergie électrique plus écologique pour les générations futures,
- Les éoliennes présentées sur les deux communes ont une certaine puissance qui limite leur nombre,
- Citation " Je constate que la réunion contre le projet de parc éolien à réuni 120 personnes. La population du canton étant de 8 à 10 000 habitants je pense que le compte n'y est pas. Je pense que la majorité silencieuse ne fait aucun doute,
- L'exigence du défi climatique mérite bien quelques petits désagréments,

*-Citation" J'apprends aujourd'hui qu'une association se crée contre les éoliennes de Barville/Egry. Le président n'a rien à voir avec ma famille bien que portant le même nom patronymique Luche. Des pylônes électriques il y a 30 ans, il y en avait en masse et qui masquaient le clocher de Beaune en venant d'Egry. Personne n'a jamais critiqué, on était bien content d'avoir l'électricité à la maison. Quant à ce monsieur, industriel sur le canton, je pense qu'il est un gros utilisateur de celle-ci. Est-il prêt à changer d'énergie? Nous n'aurons pas plus d'impacts visuels qu'à cette époque. La maîtrise de notre énergie est un gage de prospérité pour notre pays".*

Avant de procéder à la rédaction du rapport et des conclusions, je vous invite à nous faire parvenir sous 15 jours, conformément à l'article R-123-18 du code de l'environnement vos observations éventuelles sur ces contributions.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer Madame, nos sincères salutations.

Reçu le 31 octobre 2019

Marine BEAUBEAU



Remis et commenté le 31 octobre 2019

E.BONNAL

